

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 21 octobre 2009
A TOULOUSE - Immeuble le Belvédère**

2.8

1^{ère} MODIFICATION DU PLU DE SAINT-GENIES BELLEVUE

L'an deux mille neuf, le vingt et un octobre à quinze heures, s'est réuni, sous la présidence de Pierre COHEN, Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents

GRAND TOULOUSE	
BELAUBRE Elisabeth BENYAHIA Daniel CARASSOU Stéphane CASSIGNOL Jean-Louis CHARLES Daniëlle COHEN Pierre COQUART Dominique De FALETANS Gilles DUHAMEL Thierry GARRIC Amapola GERMAIN Louis GOIRAND Philippe GRIMAUD Robert	GUILLOT René LOZANO Guy MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain SYLVESTRE Arlette VALADIER Jean-Charles ZINA-RAGGOUA Zohra
SICOVAL	
AREVALO Henri FAIVRE Claudia	REME Jean-Michel COHEN Jacques
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	DADOU Gilles
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	LOIDI Robert
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
HERS ET GARONNE	
FRANCHINI Paul	
COLLEGE DES COMMUNES	
MOYET Jean-Louis	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BELLOUBET Nicole, représentée par M. BENYAHIA
BRISSONNET Jean-Louis, représenté par Mme GARRIC
CARNEIRO Grégoire, représenté par M. SUSIGAN
CUJIVES Romain, représenté par M. MATEOS
ESCOULA Louis, représenté par M. ALEGRE
FABRE Jean-Michel, représenté par M. MORIN
FILLOLA Alain, représenté par M. RAYNAL
MARQUIE Bernard, représenté par Mme ZINA-RAGGOUA
PY Dominique, représentée par M. CARRASSOU
VALETTE François-Régis, représenté par M. REME

Délégués titulaires excusés

COMMENGE Jean-Claude
BEYNEY Georges
BOUDOU Dany
BRIANCON François
CARLES Joseph
CARREIRAS Joël
CROQUETTE Martine
DESCLAUX Edmond
GUERIN Philippe
LANGE Régine
MARCIEL Alexandre
SIMON Michel

TOUCHEFEU Claude
DUCERT Claude
FOURNIER Denis
MANDEMENT André
SUAUD Thierry
SOTTIL Alain
PARDILLOS José
GUTH Catherine
DUPLANTE Pierre
FONTES André
MIRC Stéphane
SAVIGNY Thierry

Délégués suppléants excusés

MIGUEL Henri
GIL Danielle
ESPIC Xavier
LAVIGNE Christian
MOGICATO Bruno
RIEUNAU Guy
CASSAGNE Jean-Claude
BERAIL Bernard
DUFOUR Claude
CASSETTA Jean-Baptiste

FERRE Christian
DAUVEL Philippe
SERNIGUET Hervé
MORINEAU Christine
BOURG Jean-Claude
MICHEL Frances
SAINTE-MARIE Alain
GRIMBERT Georges
GEIL-GOMEZ Sabine
GUEGAN Raymond

Nombre de délégués	En exercice : 69	Présents : 38	Votants : 48
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 48

La commune de Saint-Génies Bellevue est incluse dans le périmètre du SDAT valant SCoT. Par courrier en date du 1^{er} juillet 2009, elle a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions des articles L 123-8 et L 123-13 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), avant ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 31 août 2009 au 3 octobre 2009 inclus.

Le projet de modification du PLU de Saint-Génies Bellevue a pour objet :

- L'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU dite de « Leucate » et de « Massebiau » :
 - o la zone 2AU de « Leucate » (environ 1,9 hectares), insérée dans le tissu urbain ; la capacité d'accueil prévisionnel sur ce site se situerait autour d'une vingtaine de logements, sous forme de maisons individuelles et de maisons de ville ;
 - o la zone 2AU de « Massebiau » (environ 3,5 hectares), insérée dans le tissu urbain, est concernée par le périmètre de protection du château ; Le projet d'aménagement prévoit la réalisation de petits collectifs (environ 70 logements), d'une quinzaine de maisons individuelles, d'une vingtaine de logements sociaux ainsi que la création d'une résidence senior (une soixantaine d'appartements).
- Ces modalités d'ouverture à l'urbanisation sont conformes aux orientations de la Charte de l'Aire urbaine et des travaux en vue du futur SCoT.
- D'apporter des modifications au règlement du PLU (clarification du caractère des zones, implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux voies, stationnement, ...) ;
 - De supprimer des Emplacements Réservés (équipements réalisés) ;
 - De modifier les annexes relatives au Plan de Prévention des Risques PPR Sécheresse) ;

Ce qui est conforme au Schéma Directeur et aux orientations des travaux en vue du futur SCoT.

Le SMEAT rappelle toutefois que la commune de Saint-Génies-Bellevue s'inscrit dans le territoire de développement mesuré, tel que défini dans le projet de PADD du futur SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine. Lequel précisera, pour ces territoires les conditions d'encadrement du développement urbain, à l'horizon 2030.

Dès lors, l'attention de la commune doit être attirée sur le fait que, si les différents potentiels de développement autorisés par cette 1^{ère} modification venaient à être mis en œuvre à un rythme trop rapide, ils réduiraient d'autant les possibilités de développement complémentaire sur la période suivante.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de modification du PLU de la commune de Saint-Génies-Bellevue.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en voir délibéré, décide :

Article premier :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} modification du PLU de la commune de Saint-Génies-Bellevue en attirant l'attention de la commune, au-delà de cette modification, sur le rythme de croissance que pourra induire, à l'horizon 2030, le futur SCoT ; l'ouverture à l'urbanisation des deux zones concernées par cette modification constituant une anticipation sur ce rythme de croissance.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Saint-Génies-Bellevue et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Garonne le 06 novembre 2009

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,**

Pierre COHEN